

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro	Numéro de permis		Date d'ins	pection	
LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	2004639			Le 25 septembre 2024		
Nom de l'établissement				Numéro d	e téléphone	
La garderie je joue et j'apprends					(506) 532-1444	
Adresse						
172 Main Street Shediac NB E4P 2C9						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Paula Morin			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	Règlement Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les é doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la penfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petit Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	educateurs etite			31 00	ot. 2024	
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la form administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à cortier juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posformation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur de titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	: c) dans une (ii) à compter du oivent être titulaires n ou posséder une rateur doit être e d'un an ou)(ii) 25 juil. 2024		il. 2024	25 sept. 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de établissement agréé : c) les dossiers des membres du person lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certif formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c). Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	l' nel,	24(1)(c)(ii)	18 ju	il. 2024	25 sept. 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de établissement agréé : c) les dossiers des membres du person lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de responsabilités.	l' nel, ses				ept. 2024	
Commentaires : La description des fonctions et des responsa dossier. Des explications supplémentaires o						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de établissement agréé : d) les dossiers des personnes associée lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	dossiers et l'				il. 2024	25 sept. 2024

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement		Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : b) les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.	28(3)(b)	15 juil. 2024	25 sept. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	·		

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- -Le ratio enfants-personne éducatrices
- -Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- -La routine quotidienne (1 heure à l'extérieur par période de 4 heures, la collation et le diner a été servis pendant les heures de repas reconnues).

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les enfants jouer à des jeux libres à l'extérieur, les jeux libres à l'intérieur, une activité dirigée (lecture du livre « On se prépare pour l'hiver »), le lavage des mains et le diner (boite à diner). Lors de la préparation pour le diner, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants avoir beaucoup de plaisir à chanter une comptine en lien avec la transition pour le diner.

original signé par Paula Morin	Le 25 septembre 2024	
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date	
permis		
original signé par		
Marie Stella Richard	Le 25 septembre 2024	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	